

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 11 mars 2014 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents : messieurs Guillaume Tremblay, Roger Côté, Bertrand Lefebvre, Don Monahan, Gabriel Michaud, Stéphane Berthe, Clermont Lévesque, Réal Leclerc, Paul Asselin et mesdames Marie-Josée Beaupré et Claire Messier.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

9341-03-14 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

9342-03-14 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour suivant soit et est accepté avec l'insertion du point 7.1 provenant de la correspondance et le retrait du point 21 :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 février 2014
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 5 mars 2014
5. Liste des comptes à payer
6. Liste des chèques émis au mois de février 2014
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
- 7.1 Avis de réception – Projet du CAB Les Moulins intitulé « *Mieux se concerter dans la MRC Les Moulins* » dans le cadre du Plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale (PARSIS) de Lanaudière
8. Rapport du comité de transport
9. Demande au CRT Lanaudière d'entreprendre les démarches pour compléter le système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs (SAEIV) et d'un système complémentaire de gestion des données
10. Résolution afin de modifier l'horaire du circuit numéro 6
11. Formation pour le service de transport en commun offerte par Manuri Formation

12. Campagne médiatique –Achat de matériel promotionnel
13. Événement « Rendez-vous Pharmaprix Salon commerces et services d’ici » les 29 et 30 mars 2014
14. Publicité dans les journaux relative au vélo-bus
15. Comités d’axe A-19 - Nomination de représentants de la MRC Les Moulins
16. Mission - Transports Publics 2014
17. Engagement de la MRC Les Moulins à payer au CRT Lanaudière sa quote-part relative à l’entente Vente et recharge à distance (VRAD)
18. Cotisation 2014 à l’Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (AQTIM)
19. Colloque de l’Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (AQTIM) du 28 au 30 mai 2014
20. Engagement d’une Préposée au transport adapté
21. Demandes de dérogation - **Retiré**
22. Autorisation de signature – Addendum à la convention de bail du 710, boul. des Seigneurs à Terrebonne
23. Gala régional des Grands prix du tourisme Desjardins de Lanaudière le 26 mars 2014
24. Amendement à la résolution numéro 9201-11-13 relativement à la nomination du représentant de la MRC Les Moulins au Centre régional d’Archives Lanaudière
25. Renouvellement de l’adhésion de la MRC Les Moulins – Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles COBAMIL
26. Renouvellement de la cotisation de la MRC au Conseil de la Culture de Lanaudière
27. Ajout d’un représentant municipal au conseil d’administration de Tourisme des Moulins
28. Colloque du printemps de L’Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) du 23 au 25 avril 2014
29. Sommet sur le milieu municipal – 2^{ième} édition, le 21 mars 2014 à Québec
30. Engagement de la MRC Les Moulins dans la campagne de financement 2011-2015 de la Fondation du Cégep à Terrebonne
31. Demande d’appui du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne – Implantation d’un Centre collégial de transfert de technologie (CCTT) en design industriel
32. Appui à la MRC de L’Assomption - Stratégie de la relance économique
33. Autorisation de paiement à la firme Beudoin, Hurens – Honoraires professionnels pour les plans et devis en vue des travaux d’entretien du cours d’eau Le Grand Ruisseau

34. Adoption d'un règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 140 décrétant des mesures de contrôle intérimaire à l'égard des bois et corridors forestiers d'intérêt métropolitains identifiés au PMAD de la CMM
35. Dépôt et adoption d'un échéancier de travail pour la concordance au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)
36. Dépôt du plan de travail du Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
37. Dépôt et approbation des « *Objectifs 2014* » relativement au Programme d'aide financière aux MRC
38. Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif (CCA) tenue le 5 mars 2014
39. Examen et approbation du règlement de la Ville de Terrebonne numéro 480-4 modifiant le règlement sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux et de la résolution numéro 69-02-2014 de la Ville de Terrebonne concernant un projet particulier de construction ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
40. Rapport du comité d'aménagement
41. Autres sujets
42. Période de questions
43. Clôture de la séance

ADOPTÉ

9343-03-14 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 février 2014

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 février 2014 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

9344-03-14 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 5 mars 2014

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 5 mars 2014 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

9345-03-14 Liste des comptes à payer

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Claire Messier et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes à payer au montant de 2 494 429,83\$ pour le mois de mars 2014, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer mars 2014* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-41 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 22 762,38\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9346-03-14 Liste des chèques émis au mois de février 2014

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de février 2014, pour un montant de 2 363 248,63\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – février 2014* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-41-1 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 11 795,93\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9347-03-14 Avis de réception – Projet du CAB Les Moulins intitulé « *Mieux se concerter dans la MRC Les Moulins* » dans le cadre du Plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale (PARSIS) de Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont reçu et ont pris connaissance de la lettre datée du 24 février 2014, de madame Chantal Lalonde, directrice générale de la Table des Partenaires du développement social de Lanaudière, les informant que la Table pauvreté et solidarité des Moulins vient de compléter la démarche locale de priorisation des projets concertés pour le territoire de la MRC Les Moulins dans le cadre du Plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale (PARSIS) de Lanaudière en attribuant la somme résiduelle de 30 000\$ au projet CAB Les Moulins intitulé « *Mieux se concerter dans la MRC Les Moulins* »;

CONSIDÉRANT QUE le projet du CAB des Moulins vise à développer des mécanismes concrets de liaison entre les lieux de concertation de la MRC Les Moulins afin d'avoir accès au plein potentiel de concertation comme outil de développement de la communauté, de réponse aux besoins de la population et de la lutte à la pauvreté;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont pris connaissance de la décision décrite dans le préambule de la présente résolution, laquelle tient lieu d'avis de réception par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la présente résolution soit et est transmise à la Conférence régionale des élus(es) (CRÉ) Lanaudière.

ADOPTÉ

9348-03-14 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Mars 2014* »).

ADOPTÉ

9349-03-14 Rapport du comité de transport

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité de transport du 11 mars 2014 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

9350-03-14 Demande au CRT Lanaudière d'entreprendre les démarches pour compléter le système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs (SAEIV) et d'un système complémentaire de gestion des données

CONSIDÉRANT la résolution numéro 8954-06-13 adoptée par le conseil de la MRC Les Moulins le 11 juin 2013; relativement au SAEIV;

CONSIDÉRANT QUE le SAEIV est essentiel tant pour la gestion des opérations que pour le bénéfice de la clientèle;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins avait demandé au CRTL, par sa résolution numéro 5992-11-06, d'entreprendre les démarches pour l'acquisition de la première partie du système soit le système d'aide à l'exploitation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC considère qu'il est opportun et important de compléter l'ensemble du système par l'acquisition d'un système d'information aux voyageurs;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au Conseil régional de transport de Lanaudière (CRTL) d'entreprendre les démarches pour compléter le système acquis à partir de la résolution numéro 5992-11-06, incluant les infrastructures et équipements nécessaires pour l'information aux voyageurs, à savoir à titre indicatif et sujet à changement éventuel, des afficheurs LED extérieurs pour les arrêts stratégiques (10 installations sur rue et 4 installations à des centres d'échange), des afficheurs ACL extérieurs et ou intérieurs pour les deux gares et trois terminus, de 87 afficheurs ACL et 67 DEL pour le matériel roulant, un logiciel d'information voyageurs avec application web mobile et I Phone (téléphones intelligents) ainsi qu'un système complémentaire de gestion des données.

QUE la MRC Les Moulins demande au Conseil régional de transport de Lanaudière (CRTL) de transmettre toutes les informations pertinentes dans le dossier au ministère des Transports du Québec au plus tard au 31 mars 2014.

QUE le tout soit et est conditionnel à l'acceptation par le MTQ, de subventionner à même l'enveloppe de la SOFIL 2014.

QUE copie de cette résolution soit et est transmise au Conseil régional de transport de Lanaudière (CRTL).

ADOPTÉ

9351-03-14 Résolution afin de modifier l'horaire du circuit numéro 6

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 48.24 de la *Loi sur les transports*, la MRC peut modifier l'horaire d'un circuit par résolution;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'horaire du circuit numéro 6 soit et est modifié relativement aux correspondances entre les circuits 4 et 6 en soirée comme suit :

Correspondance #4	17:15	18:15	19:07	22:05	00:32
Ch. Pincourt/Avenue des Bois-Francis	17:15	18:15	19:07	22:05	00:32
Ch. Pincourt/Moorecrest	17:17	18:17	19:09	22:07	00:34
8 ^e Avenue/Bélanger	17:26	18:26	19:18	22:16	00:43
Bergeron/Ch. de la Côte Georges	17:30	18:30	19:22	22:20	00:47
Ch. Ste-Marie/Supérieur	17:34	18:34	19:26	22:24	00:51
Des Appalaches/de L'Oural	17:38	18:38	19:30	22:28	00:55

ADOPTÉ

9352-03-14 Formation pour le service de transport en commun offerte par Manuri Formation

CONSIDÉRANT QU'une formation sous le thème « La gestion des clients difficiles » est offerte par l'entreprise Manuri Formation, au montant de 395,00\$, excluant les taxes, laquelle se tiendra à Montréal, le 18 mars 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Karine Duguay, technicienne au transport en commun, soit et est autorisée à assister à la formation offerte par l'entreprise Manuri Formation, sous le thème « La gestion des clients difficiles », pour un montant de 395,00\$, excluant les taxes, laquelle se tiendra à Montréal, le 18 mars 2014. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-42 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 395,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-454 « *Transport en commun - Formation* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9353-03-14 Campagne médiatique –Achat de matériel promotionnel

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat de chocolats dans le cadre de l'opération médiatique prévue au printemps 2014;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Chocolaterie Dauvie, datée du 26 février 2014, afin de fournir et de livrer 2 500 chocolats, au montant de 0,74\$ chacun, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins acceptent la proposition de l'entreprise Chocolaterie Dauvie datée du 26 février 2014, afin de fournir et livrer 2 500 chocolats, pour un montant de 0,74\$ chacun, excluant les taxes et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit est autorisé à payer à ladite entreprise, un montant de 1 850,00\$ sur présentation de la facture et lorsque la livraison sera effectuée.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-43 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant de 1 850,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-340 «*Promotion – Transport en commun*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9354-03-14 Événement « Rendez-vous Pharmaprix Salon commerces et services d'ici » les 29 et 30 mars 2014

CONSIDÉRANT la tenue de l'événement « Rendez-vous Pharmaprix Salon commerces et services d'ici » les 29 et 30 mars 2014 aux Galeries de Terrebonne;

CONSIDÉRANT le coût de 450,00\$, excluant les taxes, pour un kiosque de 10' x 10';

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par madame Marie-Josée Beupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la participation de la MRC Les Moulins à l'événement « Rendez-vous Pharmaprix Salon commerces et services d'ici » qui se tiendra les 29 et 30 mars 2014, aux Galeries de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer un montant de 450,00\$, excluant les taxes, pour un kiosque de 10' x 10'.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-44 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant de 450,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-340 «*Promotion – Transport en commun*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9355-03-14 Publicité dans les journaux relative au vélo-bus

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de faire paraître une publicité relative au vélo-bus dans le journal Le Trait d'Union, pour un montant de 834,40\$, excluant les taxes et dans le journal La Revue, pour un montant de 940,00\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire paraître une publicité relative au vélo-bus dans le journal Le Trait d'Union, pour un montant de 725,00\$, excluant les taxes et dans le journal La Revue, pour un montant de 940,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-45 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 665,00\$ excluant les taxes, poste budgétaire 2370-341 « *Transport en commun – Publicité, information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9356-03-14 Comités d'axe A-19 - Nomination de représentants de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer des représentants pour siéger aux comités d'axe A-19;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Daniel Pilon et Stéphane Berthe, soient et sont nommés afin de représenter la MRC Les Moulins au comité directeur d'axe A-19.

QUE madame Anne-Carole Papierny soit et est nommée afin de représenter la MRC Les Moulins au comité technique d'axe A-19.

ADOPTÉ

9357-03-14 Mission - Transports Publics 2014

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins désire participer à la mission d'étude de l'AQTIM en juin 2014 ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Daniel Pilon et Bertrand Lefebvre soient et sont autorisés à participer à cette mission qui se déroulera du 9 au 20 juin 2014.

QUE les dépenses inhérentes à leur participation seront remboursées sur présentation de pièces justificatives.

QUE ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 2370-312 « Congrès, Colloques ».

ADOPTÉ

9358-03-14 Engagement de la MRC Les Moulins à payer au CRT Lanaudière sa quote-part relative à l'entente Vente et recharge à distance (VRAD)

CONSIDÉRANT QUE le CRT Lanaudière est signataire d'une entente Vente et recharge à distance (VRAD);

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins devra assumer une part financière de la quote-part du CRT Lanaudière à l'entente susmentionnée;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins confirme son engagement à acquitter sa part financière, soit 57,56% de la quote-part du CRT Lanaudière à l'entente Vente et recharge à distance (VRAD).

ADOPTÉ

9359-03-14 Cotisation 2014 à l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (AQTIM)

CONSIDÉRANT la facture numéro 2330, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière, au montant de 164 782,53\$, incluant la TVQ, relativement à la cotisation annuelle à l'AQTIM, incluant la vente et la perception;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT Lanaudière, la somme de 164 782,53\$, incluant la TVQ, relativement à la cotisation annuelle à l'AQTIM, incluant la vente et la perception, le tout conformément à la facture numéro 2330, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-46 émis par le trésorier au montant de 164 782,53\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-970 « *Contribution AQTIM* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9360-03-14 Colloque de l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (AQTIM) du 28 au 30 mai 2014

CONSIDÉRANT la tenue du Colloque annuel de l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (AQTIM) qui aura lieu du 28 au 30 mai 2014, à l'Hôtel du Château Bromont;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC autorise messieurs Stéphane Berthe, Paul Asselin, Clermont Lévesque, Frédéric Asselin, Bertrand Lefebvre, Gabriel Michaud, Daniel Pilon ainsi que mesdames Anouk Racette, Anne-Carole Papierny et Marie-Claude Corbeil à assister au Colloque annuel de l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (AQTIM) qui aura lieu du 28 au 30 mai 2014, à l'Hôtel Château Bromont, au montant de 450,00\$, par personne excluant les taxes et de 180,00\$ pour trois personnes, excluant les taxes, pour le repas du 28 mai 2014. Les dépenses inhérentes leur seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-47 émis par le secrétaire-trésorier au montant 4 680,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-312 « *Transport en commun - Congrès, colloque* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9361-03-14 Engagement d'une Préposée au transport adapté

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 9318-02-14, le conseil de la MRC a autorisé le directeur général et secrétaire-trésorier à engager un préposé au transport adapté, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine pour un poste temporaire d'une durée d'un (1) an ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a engagé madame Chantal Poirier à titre de préposée au transport adapté, laquelle est entrée en fonction le 10 mars 2014 ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil ratifie l'engagement de madame Chantal Poirier, à titre de préposée au transport adapté, laquelle est entrée en fonction le 10 mars 2014, le tout selon les termes et modalités mentionnés dans la résolution numéro 9318-02-14, à raison de 34 heures par semaine, pour un poste temporaire d'une durée d'un (1) an. La rémunération sera établie conformément à la classe 4, débutant à l'échelon 1.

ADOPTÉ

9362-03-14 Autorisation de signature – Addendum à la convention de bail du 710, boul. des Seigneurs à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 7660-12-10, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature du bail du second étage du 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne ;

CONSIDÉRANT QUE ledit bail est intervenu entre la compagnie 9201-8654 Québec inc. et la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT la lettre datée du 19 février 2014 informant le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins d'un changement de bailleur ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le bail susmentionné afin de remplacer le nom du bailleur initial, soit la compagnie 9201-8654 Québec inc. par la compagnie Holding Rubino inc. ;

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet et le directeur général soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'addendum au bail du second étage du 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne, lequel effectue un changement de bailleur à la convention de bail.

ADOPTÉ

9363-03-14 Gala régional des Grands prix du tourisme Desjardins de Lanaudière le 26 mars 2014

CONSIDÉRANT la tenue du Gala régional des Grands Prix du tourisme Desjardins de Lanaudière qui aura lieu le mercredi 26 mars 2014, à l'Auberge de la Montagne coupée à Saint-Jean-de-Matha;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC délèguent les personnes suivantes pour les représenter au Gala régional des Grands Prix du tourisme Desjardins de Lanaudière qui aura lieu le mercredi 26 mars 2014, à l'Auberge de la Montagne coupée à Saint-Jean-de-Matha : madame Marie-Josée Beaupré et monsieur Clermont Lévesque.

QUE les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-48 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 110,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 « *Législation - Congrès, colloques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9364-03-14

Amendement à la résolution numéro 9201-11-13 relativement à la nomination du représentant de la MRC Les Moulins au Centre régional d'Archives Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 9201-11-13, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé madame Marie-Josée Beaupré pour siéger au conseil d'administration du Centre régional d'Archives Lanaudière ;

CONSIDÉRANT QUE suite à une information reçue du Centre régional d'Archives Lanaudière, après la séance du 11 février 2014, il appert que madame Marie-Josée Beaupré est plutôt représentante au sein de l'assemblée générale de la Corporation du Centre régional d'Archives Lanaudière ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 9201-11-13 soit et est amendée pour nommer madame Marie-Josée Beaupré à titre de représentante de la MRC Les Moulins au sein de l'assemblée générale de la Corporation du Centre régional d'Archives Lanaudière.

ADOPTÉ

9365-03-14

Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins – Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles COBAMIL

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins désirent renouveler l'adhésion de la MRC au Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL);

CONSIDÉRANT QUE les frais annuels d'adhésion au Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) sont de 300,00\$;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre le formulaire d'adhésion et le chèque, au montant de 300,00\$, au Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-49 émis par le trésorier au montant de 300,00\$ poste budgétaire 2390-494 « *Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9366-03-14 Renouvellement de la cotisation de la MRC au Conseil de la Culture de Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu le renouvellement de l'adhésion annuelle de la MRC au Conseil de la Culture de Lanaudière;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à Culture Lanaudière, l'adhésion annuelle pour l'année 2014-2015, au montant de 200,00\$, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-50 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 200,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2130-494 « *Associations* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9367-03-14 Ajout d'un représentant municipal au conseil d'administration de Tourisme des Moulins

CONSIDÉRANT la demande de la Ville de Mascouche de bénéficier d'un représentant municipal supplémentaire;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC demande à Tourisme des Moulins de prévoir la présence de madame Sylviane Di Folco au sein de son conseil d'administration.

ADOPTÉ

9368-03-14 Colloque du printemps de L'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) du 23 au 25 avril 2014

CONSIDÉRANT la tenue du colloque du printemps de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) les 23, 24 et 25 avril 2014, à l'Hôtel Château Bromont;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Guillaume Tremblay et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à assister au colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, les 23, 24 et 25 avril 2014, à l'Hôtel Château Bromont. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-51 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 375,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2130-312 « *Congrès, colloques – Gestion financière* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9369-03-14 Sommet sur le milieu municipal – 2^{ième} édition, le 21 mars 2014 à Québec

CONSIDÉRANT la tenue de la 2^e édition du *Sommet sur le milieu municipal*, qui aura lieu à Québec le 21 mars 2014;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet et monsieur Guillaume Tremblay, préfet suppléant soient et sont autorisés à assister au *Sommet sur le milieu municipal* qui aura lieu le 21 mars 2014 à Québec. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-52 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 287,44\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2390-312 « *Frais de colloque* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9370-03-14 Engagement de la MRC Les Moulins dans la campagne de financement 2011-2015 de la Fondation du Cégep à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 8269-03-12, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté de verser une somme de 150 000,00\$, répartie sur cinq (5) ans, à la Fondation du Cégep de Terrebonne;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de verser une somme de 30 000,00\$, à la Fondation du Cégep de Terrebonne, pour l'année 2014.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-53 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 30 000,00\$ pour l'année 2014, poste budgétaire 2629-973 « *Fondation Cégep régional de Lanaudière* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9371-03-14 Demande d'appui au Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne – Implantation d'un Centre collégial de transfert de technologie (CCTT) en design industriel

CONSIDÉRANT l'existence du Centre d'expertise et de formation en design industriel (CEFdi) localisé au collège constituant de Terrebonne du Cégep régional de Lanaudière, lequel prend appui sur le programme de Techniques de design industriel offert également à Terrebonne;

CONSIDÉRANT les activités du CEFdi à Terrebonne et ses liens avec les entreprises portant sur la réalisation de mandats d'innovation, de recherche et de développement, lesquels sont à la base de la mission des Centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT);

CONSIDÉRANT que le statut de CCTT consoliderait la fonction du design industriel au collège constituant de Terrebonne tout en assurant son développement et son rayonnement;

CONSIDÉRANT la synergie du design industriel avec le programme de Techniques de l'électronique industrielle et le programme de Techniques de génie mécanique pour lequel une demande a été déposée au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science, de la Recherche et de la Technologie, créant ainsi un solide pôle technique au collège constituant de Terrebonne;

CONSIDÉRANT QU'un CCTT en design industriel constituerait un important facteur d'attrait pour les inscriptions au programme de Techniques en design industriel à Terrebonne;

CONSIDÉRANT QUE l'appui à la création d'un CCTT en design industriel est retenu dans la stratégie locale de développement économique de la MRC Les Moulins élaborée par le CLDEM en concertation avec le milieu;

CONSIDÉRANT l'appel de proposition à être lancé en janvier 2014 pour la création des trois CCTT en question, et ce, en prenant acte que trois régions au Québec, dont Lanaudière, ne bénéficient pas d'une telle infrastructure;

CONSIDÉRANT l'intention du Cégep régional de Lanaudière de déposer une demande de création d'un CCTT dans le cadre de l'appel de proposition;

CONSIDÉRANT l'appui donné par le Centre local de développement économique des Moulins le 12 décembre 2013 ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE la MRC Les Moulins appuie le Cégep régional de Lanaudière dans sa demande portant sur la création d'un CCTT en design industriel au collège constituant de Terrebonne.

QUE copie de la présente résolution soit adressée à monsieur Pierre Duchesne, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, à madame Diane Gadoury-Hamelin, députée de Masson et à monsieur Mathieu Traversy, député de Terrebonne pour appui.

ADOPTÉ

9372-03-14 Appui à la MRC de L'Assomption - Stratégie de la relance économique

CONSIDÉRANT la demande d'appui formulée par la préfète de la MRC de L'Assomption dans une correspondance adressée au préfet de la MRC Les Moulins et reçue le 10 février 2014;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir cette relance économique;

CONSIDÉRANT l'empathie des élus de la MRC Les Moulins pour les efforts soutenus de la MRC de L'Assomption dans cette stratégie de relance économique;

CONSIDÉRANT QUE cette stratégie de relance économique est complémentaire aux efforts de notre MRC et du cégep régional de Lanaudière et qu'elle reconnaît la mise en place d'un CCTT en design industriel sur le territoire de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la stratégie de relance économique de la MRC L'Assomption.

QUE copie de cette résolution soit et est transmise à toutes les MRC de Lanaudière, à la Table des préfets de Lanaudière, à la première ministre, madame Pauline Marois, au ministre des Finances et de l'Économie, monsieur Nicolas Marceau, à la ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, madame Agnès Maltais, à la ministre de la Protection de la Jeunesse et responsable de la région de Lanaudière, madame Véronique Hivon, au président du CLDE des Moulins, monsieur Claude Robichaud, à la députée de Masson, madame Diane Gadoury-Hamelin, au député de Terrebonne, monsieur Mathieu Traversy, au maire de la Ville de Terrebonne, monsieur Jean-Marc Robitaille et au maire de la Ville de Mascouche, monsieur Guillaume Tremblay.

ADOPTÉ

9373-03-14 Autorisation de paiement à la firme Beaudoin, Hurens – Honoraires professionnels pour les plans et devis en vue des travaux d'entretien du cours d'eau Le Grand Ruisseau

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la firme Beaudoin, Hurens, par la résolution numéro 8866-04-13, pour des services professionnels en ingénierie en vue des travaux d'entretien du cours d'eau Le Grand Ruisseau;

CONSIDÉRANT la facture d'honoraires professionnels numéro 14-0544, au montant de 2 000,57\$, incluant les taxes, relativement au mandat susmentionné;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la firme Beaudoin, Hurens, la somme de 2 000,57\$, incluant les taxes, à titre d'honoraires professionnels relativement au mandat octroyé par la résolution numéro 8866-04-13 à ladite firme pour des services professionnels en ingénierie et ce, en vue des travaux d'entretien du cours d'eau Le Grand Ruisseau.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « Cours d'eau », le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-101 ayant déjà été émis lors de l'adoption de la résolution numéro 8866-04-13.

ADOPTÉ

9374-03-14 Adoption d'un règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 140 décrétant des mesures de contrôle intérimaire à l'égard des bois et corridors forestiers d'intérêt métropolitains identifiés au PMAD de la CMM

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement n° 140 intitulé « *Règlement de la MRC Les Moulins décrétant des mesures de contrôle intérimaire à l'égard des bois et corridors forestiers d'intérêt métropolitain identifiés au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)* ».

L'objet de ce règlement est de décréter des mesures de contrôle intérimaire afin de protéger les bois et corridors forestiers d'intérêt métropolitain identifiés au PMAD de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

9375-03-14 Dépôt et adoption d'un échéancier de travail pour la concordance au *Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)*

CONSIDÉRANT l'échéancier du plan de travail pour la concordance au *Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)* présenté aux membres du comité d'aménagement;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement;

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'échéancier du plan de travail pour la concordance au *Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)*, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est déposé et adopté par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE copie de la présente résolution soit et est transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

ADOPTÉ

9376-03-14 Dépôt du plan de travail du *Plan de développement de la zone agricole (PDZA)*

CONSIDÉRANT le plan de travail du *Plan de développement de la zone agricole (PDZA)* présenté aux membres du comité d'aménagement;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le plan de travail du *Plan de développement de la zone agricole (PDZA)*, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est accepté pour dépôt.

QUE copie de la présente résolution soit et est transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

ADOPTÉ

9377-03-14 Dépôt et approbation des « *Objectifs 2014* » relativement au Programme d'aide financière aux MRC

CONSIDÉRANT les « *Objectifs 2014* » relativement au Programme d'aide financière aux MRC ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les « *Objectifs 2014* » relativement au Programme d'aide financière aux MRC soient et sont acceptés, lesquels seront joints à l'Avenant à l'entente de gestion intervenue le 31 mars 2011 entre le MAMROT et la MRC Les Moulins, la signature dudit avenant ayant été autorisée par la résolution numéro 9292-01-14 de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

9378-03-14 Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif (CCA) tenue le 5 mars 2014

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole tenue le 5 mars 2014, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

9379-03-14 Examen et approbation du règlement de la Ville de Terrebonne numéro 480-4 modifiant le règlement sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux et de la résolution numéro 69-02-2014 de la Ville de Terrebonne concernant un projet particulier de construction ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 480-4 modifiant le règlement sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation la résolution numéro 69-02-2014 concernant un projet particulier de construction ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) (règlement numéro 1008);

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.2, 137.3, 145.2 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 480-4 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, la résolution numéro 69-02-2014 de la Ville de Terrebonne concernant un projet particulier de construction ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) (règlement numéro 1008).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions contenues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre des certificats de conformité.

ADOPTÉ

9380-03-14 Rapport du comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du 11 mars 2014 du comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

Période de questions

Une période de question est mise à la disposition du public. Monsieur Denis Renaud prend la parole à titre de président du Syndicat des employés manuels de la Ville de Terrebonne.

9381-03-14 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Jean-Marc Robitaille, préfet

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier